

N°25-527

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 9 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

FETE DE QUARTIER : RUE FERNAND CARRIERE

Le VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 225 et R 417, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

VU la demande de Monsieur BOUILLEAUX Mickaël résidant au **39, Bis Rue Fernand Carrière** à Sainte-Geneviève-des-Bois représentant les riverains de ladite rue, sollicitant la fermeture de cette voie le Vendredi 19 Septembre 2025 de 17h00 à 2h00,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier organisée par les riverains le Vendredi 19 Septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services Techniques

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera **INTERDITE** le Vendredi 19 Septembre 2025, de 17h00 à 2h00,

- **RUE FERNAND CARRIERE -Tronçon Rue Victor Hugo/Route de Corbeil**
- **RUE BARREE : sauf riverains**
- **Déviation par la Route de Corbeil, Rue Pierre Brossolette et Rue Victor Hugo**

ARTICLE 2 : Les barrières seront mises à disposition par les services techniques de la ville et mises en place par les riverains.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur Le Commissaire de Police, Circonscription de Ste Geneviève des Bois,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de Ste Geneviève des Bois,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Ste Geneviève des Bois,
Service Voirie de Cœur D'Essonne Agglomération,
Monsieur BOUILLEAUX Mickaël,
Madame La Directrice Générale des Services de Ste Geneviève des Bois,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 10 septembre 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

